

ASSEMBLÉE NATIONALE4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Tombé

AMENDEMENT

N ° DN559

présenté par
M. Thiériot**ARTICLE 2**

À la seconde phrase, après le taux :

« 2 % »,

insérer le mot :

« minimum ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement précise que l'objectif de porter l'effort national de défense à hauteur de 2 % du PIB est un objectif minimum.

En effet, 2 % est le minimum de la norme OTAN. Son secrétaire général Jens Stoltenberg a dit souhaiter que l'effort national de défense des membres de l'Alliance soit porté à 2,5 % du PIB.

Il s'agit donc bien d'un minimum minimorum.